



PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031

AVIS – CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS est donné par le (la) soussigné(e), Nancy Labrecque, que deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Montmagny, adopté le 11 juillet 2023 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendront comme suit :

ASSEMBLÉES PUBLIQUES

DATE ET HEURE	ADRESSE
12 septembre 2023, 19h	MRC de Montmagny, 6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 300, Montmagny (Québec)
13 septembre 2023, 19h	Salle communautaire, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, 213, rue de la Salle, Saint-Fabien-de-Panet (Québec)

PRÉSENCE ET DÉPÔT DES MÉMOIRES

Toute personne désireuse d'assister à l'une ou à l'autre de ces séances de consultation pourra le faire au moment et à l'endroit de son choix. L'expression des opinions, des commentaires et des suggestions des citoyens, des organismes et des entreprises pourra se faire verbalement ou via le dépôt d'un mémoire auprès de la MRC de Montmagny. Ces derniers devront lui être acheminés au plus tard le 15 septembre 2023 à 12h.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny peut être consulté au bureau de la MRC de Montmagny et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC à www.montmagny.com.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la MRC de Montmagny au 418 248-5985, poste 323.

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Nancy Labrecque, MBA

SOMMAIRE

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) brosse un portrait de la gestion de ces matières, détermine les enjeux, les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et établit une série de mesures à mettre en place pour y arriver.

Il couvre l'ensemble des générateurs de matières résiduelles : secteur Résidentiel, Industrie-Commerce-Institution (ICI) et Construction-Rénovation-Démolition (CRD). Le projet de plan vise notamment à réduire la quantité de matières éliminées par habitant. Pour y arriver, la MRC a fixé sept orientations cohérentes avec celles de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et des objectifs qui contribuent à l'atteinte des objectifs provinciaux, tout en étant adaptés à la réalité territoriale de la MRC.

ORIENTATIONS PROVINCIALES	ORIENTATIONS DE LA MRC DE MONTMAGNY	EXEMPLES DE MESURES DU PLAN D'ACTION	ÉCHÉANCIER
1. Respecter la hiérarchie des 3RV-E : réduire, réemployer, recycler, valoriser, éliminer.	Attribuer davantage de ressources aux mesures de réduction à la source et de réemploi.	Pérennisation du programme d'Économie circulaire et soutien aux organismes de réemploi.	2024-2026
2. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) la population et les parties prenantes.	Impliquer autant le secteur municipal que privé dans la mise en œuvre du PGMR3.	Campagne d'ISÉ continue qui s'adresse au secteur résidentiel, aux ICI et au secteur des CRD.	2024-2031
3. Gérer les matières organiques de 70 % des résidences et de 100 % ICI	Miser sur la collecte de porte en porte dans l'ensemble des municipalités.	Intégration des matières organiques aux devis de collecte et appel d'offres pour le compostage.	2024-2025

OBJECTIFS PROVINCIAUX	OBJECTIFS DE LA MRC DE MONTMAGNY	EXEMPLES DE MESURES DU PLAN D'ACTION	ÉCHÉANCIER
4. Réduire à moins de 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminée.	Réduire de 2 800 tonnes par année l'élimination des déchets, soit 525 kg/habitant.	Accompagnement individuel des ICI et tarification incitative de réduction des déchets.	2024-2025
5. Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	Recycler 61 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal, soit 1 100 tonnes/an de plus.	Politique de gestion des matières résiduelles des événements publics et privés.	2025-2026
6. Recycler 60 % des matières organiques	Recycler 46 % des matières organiques, soit 1 300 tonnes/an de plus.	Plan de communication spécifique au lancement de la collecte des matières organiques.	2024-2025
7. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD, soit 700 tonnes/an de plus.	Évaluation des besoins supplémentaires et amélioration des lieux de dépôt de CRD existants.	2025-2027